

## 10ème législature

Question N° : <b>14838</b>	de <b>M. de Robien Gilles</b> ( Union pour la démocratie française et du Centre - Somme )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	affaires étrangères	
Ministère attributaire :	affaires étrangères	
	Question publiée au JO le : <b>30/05/1994</b> page : <b>2666</b>	
	Réponse publiée au JO le : <b>01/08/1994</b> page : <b>3871</b>	
Rubrique :	Politique exterieure	
Tête d'analyse :	Rwanda	
Analyse :	Guerre civile. consequences	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	<p>M. Gilles de Robien appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la tragedie quotidienne que vit le peuple rwandais. Une realite epouvantable qui se traduit aujourd'hui par des centaines de milliers de morts et de refugies et par des combats d'une tres rare violence. La honte qui a entache l'Organisation internationale et les pays qui la composent a conduit au vote de la resolution 918 autorisant le deploiement de cinq mille cinq cents « casques bleus » au Rwanda. Cette resolution extremement restrictive, puisque l'usage de la force pour mettre fin au combat est bannie, est loin du sursaut attendu qui aurait sauve l'honneur de la communaute internationale dont le drapeau est tous les jours humilie. La France, qui militait a l'ONU pour le retablissement de la paix grace a un mandat contraignant et a l'image de la force, n'a pas ete entendue. La France ne peut a elle seule changer le cours des choses mais s'est fort heureusement demarquee de cette demission collective. Le Gouvernement a mobilise, il y a quelques jours a Bruxelles, ses partenaires de l'Union europeenne autour de l'objectif politique de reprise des negociations entre les belligerants sur la base des accords d'Arusha d'aout 1993, qui organisaient un partage du pouvoir entre Hutus et Tutsis. Il lui demande par consequent quelles initiatives la France compte aujourd'hui prendre, et si le gouvernement interimaire du Rwanda, d'une tendance radicalement opposee aux accords d'Arusha, est encore actuellement un interlocuteur possible.</p>	
<b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>	<p>Comme l'ecrit l'honorable parlementaire, ce qui se passe au Rwanda est tragique. La France a, des le debut, denonce le genocide commis dans ce pays et exige que les coupables de massacres soient identifies, punis et exclus de l'avenir politique du pays. La France s'est portee coauteur de la resolution du Conseil de securite decidant la creation d'une commission d'enquete internationnale et apporte son aide au rapporteur special nomme par la commission des droits de l'homme des Nations-Unies. Elle tient a la disposition de la Commission toutes les informations qu'elle a pu recueillir sur les massacres. Il ne suffit cependant pas de condamner ; urgente aussi est la necessite d'empecher que ne se poursuivent de tels actes. La France s'est battue aux Nations-Unies pour obtenir l'adoption de la resolution 925 decidant le renforcement des effectifs et du mandats de la force internationale au Rwanda, mais son deploiement restait soumis a des delais trop longs. Dans ces conditions, la France avait un devoir moral de reagir pour proteger les deplaces et les populations civiles en detresse. S'appuyant sur la resolution 929 du Conseil de securite, l'operation Turquoise a recu un mandat strictement humanitaire et limite. Devant les consequences humanitaires des combats, la France a decide de creer au sud-ouest du Rwanda une zone humanitaire sure sur la base juridique claire des</p>	

resolutions 925 et 929 du Conseil de securite. Securisante pour les populations, cette decision a permis d'eviter que des flux de refugies ne debordent sur les pays voisins dont la situation, au Burundi notamment, est deja tres fragile. Cette operation s'assortit d'un volet d'aide important pour porter assistance a plus d'un million de personnes deplacees dans la zone que nous avons delimittee. L'aide francaise seule ne peut cependant venir a bout de cette detresse. Il faut que la communaute internationale se mobilise, nos efforts en ce sens commencent a porter. Il ne s'agit en aucun cas pour la France de prendre parti. Notre initiative est maintenant bien comprise ; elle a recueilli le soutien du secretaire general des Nations-Unies ainsi que de nombreux pays et son principe a ete accepte par le FPR avec lequel nous entretenons un dialogue suivi. Mais la France ne pourra pas continuer d'assurer, a elle seule, cette mission. Nous avons dit que nous entendions relever nos forces a la fin du mois de juillet. Il est donc essentiel que la force des Nations-Unies, la MINUAR elargie, soit en mesure de se deployer des que possible, en tout etat de cause avant l'echeance fixee pour notre depart. C'est le message que le Premier ministre a exprime a New York devant le Conseil de securite ; nous mettons la communaute internationale face a ses responsabilites, en particulier les pays contributeurs, ou susceptibles de fournir les equipements et la logistique qui font encore defaut. Bien entendu, notre action diplomatique demeure forte, car la France ne peut se desinteresser du reglement global de la crise. Nous avons toujours dit que l'avenir du Rwanda passait par les accords d'Arusha, dont nous avons soutenu le principe et l'elaboration. C'est dans cet esprit que nous demandons aux Etats de la region de favoriser la reprise du processus politique. Compte tenu de la realite humaine, demographique et politique du Rwanda, il nous parait essentiel que ce processus ne soit pas exclusif et englobe les differentes composantes politiques du pays.